

MOTION

Stratégie facilitant la reprise d'entreprises agricoles par les jeunes et les personnes en reconversion professionnelle

La Chambre des députés,

considérant

- qu'en 2000, le Luxembourg comptait 2.728 exploitations agricoles et que ce nombre a diminué de 33 % passant à 1.822 exploitations en 2023 ;
- que, selon une enquête menée par le Service d'économie rurale datant de 2021, seulement 26% des exploitant.e.s agricoles sondé.e.s âgé.e.s de plus de 54 ans ont déjà réglé la reprise de leur entreprise, tandis que pour 30% la succession reste incertaine et que 44% n'ont aucune succession mise en place ;
- qu'il est nécessaire d'apporter des perspectives et un soutien accru aux jeunes et aux personnes en reconversion professionnelle souhaitant se lancer dans un métier dans le domaine de l'agriculture ;

invite le Gouvernement

- à élaborer un plan d'action « renouvellement générationnel » visant à maintenir l'attractivité économique et sociale du secteur agricole et alimentaire.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 4 décembre 2024

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Claude Wiseler